



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

AVIS PUBLIC

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 22 novembre 2023, a été adopté le règlement 236-2023 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier diverses dispositions*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 décembre 2023 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce huitième jour de janvier deux mille vingt-quatre.

Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière